COMMUNE DE RIXENSART
CADRE DE VIE

Wallonie

URBANISME
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le **Collège communal** fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi ~~– le Fonctionnaire délégué est saisi – que le Gouvernement est saisi –~~ d'une demande de : ~~permis d'urbanisation – modification de permis d'urbanisation – permis d'urbanisme –~~ **permis d'urbanisme de constructions groupées** ~~– certificat d'urbanisme n°2~~.

La demandeuse est la **sa PARPIMO, représentée par Monsieur Pierre MOORKENS,** dont les bureaux sont situés avenue de Tervuren 81 à 1040 Etterbeek.

Les terrains concernés sont situés **avenue Englebert et rue Chapelle aux Prés à 1331 Rixensart** et sont cadastrés **3e division section B parcelles 482Y8, 484Y, 485N et 486A.**

Le projet consiste à **construire 3 habitations unifamiliales avec ouverture et modification de voiries communales (élargissement)** et présente les caractéristiques suivantes :

A) le projet prévoit la construction de trois habitations unifamiliales, deux habitations trois façades et une habitation quatre façades, développées sur trois niveaux (le rez-de-chaussée et deux étages, dont un compris dans le volume de la toiture), l'abattage d'arbres, l'ouverture et la modification de voiries communales.

B) la demande nécessite la tenue d'une enquête publique pour les motifs suivants :

1) **en vertu des articles D.IV.40, D.IV.41, D.VIII.3, D.VIII.7 et suivants du Code du Développement Territorial et du décret du 06 février 2014 relatif à la voirie communale ;**

2) **en application de l'article R.IV.40-2, § 1er, 2° du Code du Développement Territorial ;**

3) **le projet s'écarte des indications du schéma de développement communal applicables en zone de quartier résidentiel dense, en ce qui concerne :**
   - la densité recommandée qui n'est pas respectée ;

4) **le projet s'écarte des indications du schéma d'orientation local n°1 de Rosières dit « Plateau Englebert », en ce qui concerne :**
   - les constructions qui ne sont pas entièrement implantées sur le front de bâtisse ;
   - les lots privés qui empiètent sur la zone de voirie ;
   - la zone de cours et jardins qui est prévue en zone de voirie piétonne ;
   - la marge de recul latéral gauche qui est inférieure à 3 mètres (pour l'habitation n°3) ;
   - les toitures plates qui sont non conformes ;
   - les matériaux des toitures plates qui sont non conformes ;
   - le bardage en bois qui est non conforme comme matériau de parement pour les façades à rue ;
   - les baies des façades à rue qui présentent des proportions qui descendent en dessous de 5 pour la hauteur et de 3 pour la largeur ;
   - les portes de garage qui ne présentent pas une proportion rectangulaire dans le sens vertical.

La date d'affichage de l'avis d'enquête publique est le 14 novembre 2023
L'ENQUÊTE PUBLIQUE EST OUVERTE LE 20 NOVEMBRE 2023 ET EST CLÔTURÉE LE 19 DÉCEMBRE 2023.
La séance de clôture verbale de l'enquête publique aura lieu le 19 décembre 2023 de 09h00 à 09H30

Le dossier peut être consulté :

1) sur le site internet de la Commune de Rixensart (https://www.rixensart.be/ma-commune/services-techniques/urbanisme/enquetes-publiques-1) ;
2) au service urbanisme, Colline du Glain 33 à 1330 Rixensart :
   - **les jours ouvrables de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 (de préférence sur rendez-vous) ;**
   - **sur rendez-vous, les jeudis 23 et 30 novembre 2023 et les mardis 05, 12, 19 décembre 2023, jusque 20 heures.**

Pour les consultations sur rendez-vous, celui-ci doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du service ou de l'agent traitant du dossier, Monsieur Jean-Baptiste COYETTE, par téléphone : 02/654.16.50 ou par mail : urbanisme@rixensart.be.

Les réclamations et observations écrites, mentionnant la référence PU/2023/53, sont à adresser au Collège communal :
- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Rixensart, avenue de Merode 75 à 1330 Rixensart ;
- par télécopie au numéro : 02/634.21.09 ;
- par courriel à l'adresse suivante : enquete-annonce@rixensart.be ;
- remises au service Urbanisme, dont les bureaux se trouvent Colline du Glain 33 à 1330 Rixensart.

À peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont DATÉS ET SIGNÉS ; ceux envoyés par courriel sont clairement identifiés et datés.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous ou lors de la séance de clôture de l'enquête.